



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal – attribution du lot n°7 des marchés de travaux

N° 003.03.2024

Rapporteur :
Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-quatre le premier du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 février 2024.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON.

Absents excusés

Uvaldo POLVOREDA, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Par délibération en date du 2 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé le projet réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal. Les marchés de travaux ont été attribués lors de la séance du 22 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431003-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Cependant, le lot n° 7 (menuiseries extérieures – réhabilitation) a fait l'objet d'une résiliation car le titulaire n'avait pas fourni son attestation d'assurance malgré plusieurs relances et une mise en demeure.

Sur la base des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 novembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 8 décembre 2023.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique des offres et du prix.

Sur les 3 entreprises consultées, une seule offre a été reçue. Celle-ci étant conforme au cahier des charges, il est proposé de retenir l'entreprise Labastère (31140 Aucamville) pour un montant de 26 845 € HT soit 32 214 € TTC.

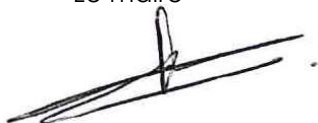
Le montant total des lots attribués s'élève désormais à 1 213 138,76 € HT soit 1 455 766,51 € TTC.

Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire ou son représentant à signer le marché de travaux du lot n°7, menuiseries extérieures – réhabilitation, avec l'entreprise Labastère pour un montant forfaitaire de 26 845 € HT.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431003-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation